

CHAPITRE 7

LA DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS À L'HEURE DE LA "MONDIALISATION LENTE"

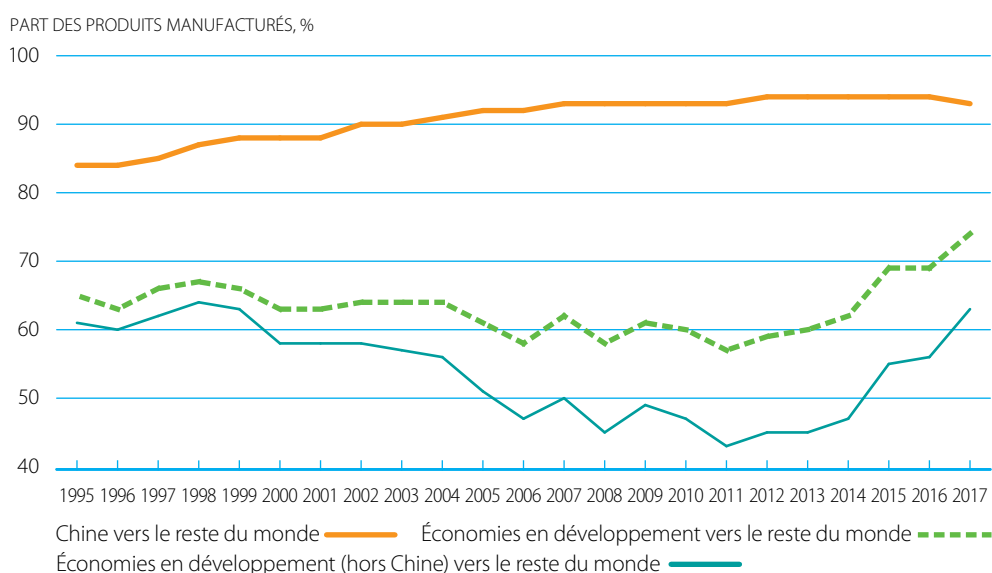
*Contribution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement*

Resumé : *La diversification des exportations reste un objectif de développement important pour de nombreux pays en développement tributaires des produits de base. Toutefois, les tendances économiques mondiales actuelles semblent indiquer que nous pourrions entrer dans une période de "mondialisation lente" (slowbalisation en anglais) caractérisée par un ralentissement de la croissance des échanges, de l'investissement étranger direct et des flux de capitaux. Les préoccupations environnementales grandissantes soulèvent également des questions quant aux chances de réussite si l'on reproduit le modèle de croissance massive des exportations suivi par certains pays en développement pendant les dernières décennies. L'évolution des modèles de croissance économique exige des pays en développement qu'ils orientent différemment leurs stratégies de diversification des exportations. Le présent chapitre explique qu'il existe dans deux domaines – le commerce des services et le commerce Sud-Sud – un potentiel inexploité qui permettrait aux pays en développement de poursuivre la diversification de leurs exportations. Il étudie ensuite la façon dont la coopération réglementaire régionale Sud-Sud pourrait permettre d'améliorer le commerce des services et de réduire les effets de distorsion des échanges des mesures non tarifaires. Enfin, le chapitre examine comment l'Aide pour le commerce stimule la diversification des exportations au travers de la coopération régionale.*

LES STRATÉGIES DE DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS – HIER ET AUJOURD'HUI

La diversification des exportations relève d'un processus dynamique de croissance et de diversification économiques. Pour de nombreux pays en développement tributaires des produits de base, le fait d'élargir leur offre à l'exportation en ajoutant de nouveaux produits manufacturés ou services témoigne d'un ajout de valeur et d'une transformation structurelle réussie. Entre 1995 et 2017, la part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales des pays en développement a augmenté, passant de 65% à 74%.

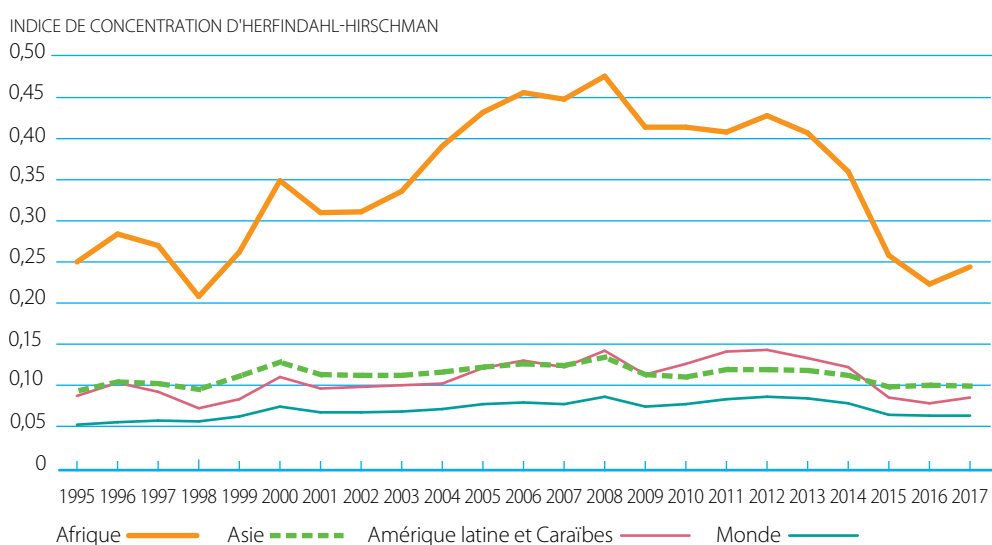
Figure 7.1. Part des produits manufacturés dans les exportations, 1995-2017



Source : Système Intrastat de la CNUCED.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933953679>

Figure 7.2. Indice de concentration des exportations d'Herfindahl-Hirschman, 1995-2017



Source : Système Intrastat de la CNUCED.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933953698>

Néanmoins, cette augmentation traduisait essentiellement l'accélération de la croissance et la transformation structurelle de quelques économies émergentes en Asie, notamment la Chine (figure 7.1). En 2017, l'Asie était à l'origine de 88% des exportations manufacturières des pays en développement et de 94% des exportations manufacturières "Sud-Sud", et l'Asie de l'Est seule était à l'origine de 65% et 69% de ces exportations, respectivement. En revanche, les exportations africaines se sont plus concentrées que diversifiées, en particulier pendant les années du "supercycle des produits de base" (2000-2008), lequel était fortement tiré par la hausse de la demande de produits primaires de la Chine (figure 7.2).

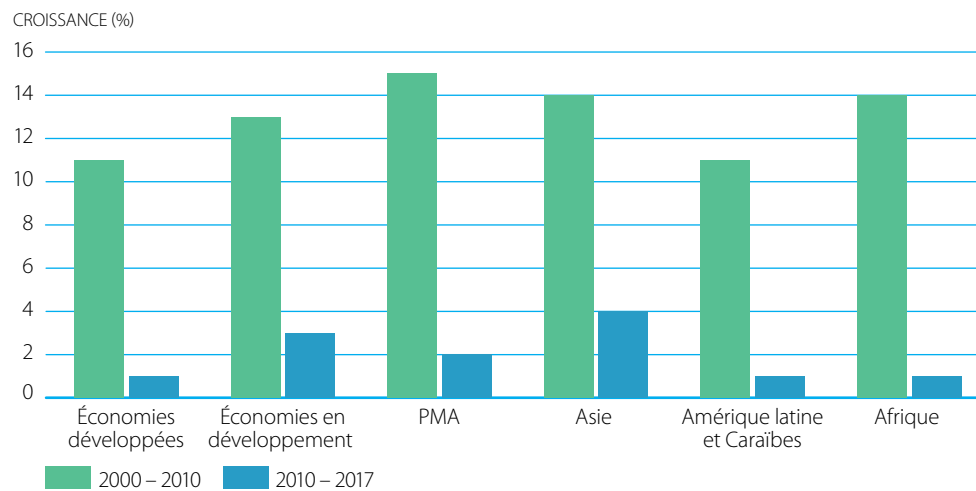
La concentration des exportations sur un petit nombre de produits primaires rend un pays plus vulnérable aux chocs extérieurs et peut avoir une incidence négative sur les possibilités d'emploi dans les pays exportateurs. Il peut exister une corrélation étroite entre une diversification limitée des exportations et de faibles créations d'emplois (CNUCED 2018a). Par exemple, la faible diversification observée en Afrique est un important facteur de chômage dans la région. L'Afrique a la structure démographique la plus jeune au monde. On estime que sur les 420 millions de jeunes africains (entre 15 et 35 ans), environ 31% sont au chômage et plus de 70% sont sous-employés (Betcherman et Khan, 2015). D'après les projections de la Banque africaine de développement, il faudrait que 18 millions d'emplois soient créés chaque année entre 2015 et 2035 pour absorber le nombre de jeunes arrivant sur le marché du travail pour la première fois (Banque africaine de développement, 2016).

Ainsi, la diversification des exportations reste un objectif de développement important pour les pays en développement, particulièrement en Afrique où la majorité des pays est tributaire des produits de base. Ces dernières années, bon nombre de pays en développement ont fondé leurs stratégies de diversification des exportations sur des mesures visant à accroître leur participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM), prenant souvent la forme de régimes de zones industrielles d'exportation (ZIE). Il s'agissait d'un choix logique, notamment sur la période 1995-2008 qui était caractérisée par la multiplication des CVM et l'expansion rapide du commerce des biens intermédiaires.

Toutefois, les tendances économiques mondiales actuelles semblent indiquer que nous pourrions entrer dans une période de "mondialisation lente" caractérisée par un ralentissement de la croissance ou une contraction des échanges, de l'investissement étranger direct (IED) et des flux de capitaux.¹ Depuis la fin de l'année 2018, les organisations internationales ont, à maintes reprises, revu à la baisse leurs perspectives économiques mondiales.² Dans sa publication mensuelle de mars 2019, la Banque mondiale a indiqué que la dynamique de croissance du commerce mondial de marchandises enregistrée en 2017 avait disparu. La croissance en glissement annuel du volume du trafic de conteneurs est tombée de 5% en février 2018 à 2% en février 2019. De la même façon, la croissance annuelle des nouvelles commandes à l'exportation est devenue négative en février 2019.³ En ce qui concerne les flux d'IED, leur valeur totale a chuté de près de 20%, passant de 1 470 milliards d'USD en 2017 à un niveau estimé de 1 200 milliards d'USD en 2018, ce qui équivaut à la valeur de l'IED juste après la crise financière mondiale en 2009 (CNUCED, 2019a).

Le manque de dynamisme du commerce et de l'IED est étroitement lié à la perte de vitesse des CVM (Constantinescu *et al.*, 2018). La croissance des CVM a pris fin. La part de la valeur ajoutée étrangère dans les exportations mondiales – soit la valeur des marchandises et services importés incorporée dans les exportations – a reculé, passant de 31% en 2010 à 30% en 2017 (CNUCED, 2018c). Au cours de la dernière décennie, la croissance de la participation des pays en développement aux CVM a considérablement ralenti (figure 7.3).⁴ Pendant la première décennie du XXI^e siècle, les pays en développement ont accru leur participation aux CVM de 13% par an en moyenne. Sur la période allant de 2010 à 2017, ce chiffre est tombé à 3%. La baisse de la croissance de la participation aux CVM a été particulièrement importante en Afrique et dans les PMA. L'incertitude grandissante que suscite une éventuelle guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine pourrait exacerber encore davantage ces tendances. D'après les estimations de la CNUCED, l'important volume des exportations chinoises affectées par les droits de douane des États-Unis pourrait entraîner une contraction des chaînes de valeur de l'Asie de l'Est d'environ 160 milliards d'USD.⁵

Figure 7.3. Taux de participation aux CVM (%), 2000-2010 et 2010-2017



Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2018 (CNUCED, 2018c).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933953717>

La perspective d'une croissance rapide des échanges dans les années à venir semble peu probable, non seulement à cause de l'incertitude grandissante concernant une guerre commerciale, mais aussi parce que le phénomène majeur de libéralisation des droits de douane observé dans le monde entier pendant les années qui ont suivi le Cycle d'Uruguay semble avoir marqué le pas. En 2017, la moyenne simple des droits NPF (nation la plus favorisée) au niveau mondial pour les produits manufacturés n'était que légèrement inférieure à ce qu'elle était dix années auparavant, et n'avait pas changé du tout si l'on se basait sur une moyenne pondérée en fonction des échanges. Le même constat peut être fait s'agissant de la moyenne des droits préférentiels – droits fixés au titre d'accords commerciaux préférentiels, y compris les accords commerciaux régionaux (ACR) et bilatéraux (CNUCED, 2019c).

Les préoccupations environnementales grandissantes soulèvent également des questions quant aux chances de réussite des politiques économiques reproduisant le modèle de croissance massive des exportations – de produits primaires, agricoles ou manufacturés – suivi par certains pays en développement pendant les dernières décennies. Au cours des dernières décennies, la mondialisation effrénée a radicalement modifié les conditions environnementales auxquelles nous sommes confrontés, entraînant notamment des changements climatiques et la "sixième extinction" en termes de perte de biodiversité. En 2012, il a été avancé que si les sept milliards d'habitants de la planète consommaient autant que la moyenne des citoyens des États-Unis, quatre planètes Terre seraient nécessaires pour faire face à cette consommation.⁶

En décembre 2018, les États membres de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté, à la vingt-quatrième Conférence des Parties (COP24), un ensemble de règles pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, dont l'objectif est de maintenir la hausse des températures mondiales durant le siècle en cours en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, en réduisant significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le commerce international est considéré comme l'un des principaux émetteurs de GES en raison de la nécessité de transporter les marchandises par voie terrestre, maritime ou aérienne (les transports étant toujours fortement tributaires des énergies fossiles) et parce qu'il encourage économiquement la production agricole et industrielle à grande échelle. En revanche, par le biais du commerce international, les pays exportent des marchandises et services fabriqués sur la base de leur avantage comparatif ou compétitif, et achètent ceux qu'ils ne produisent pas, ce qui aboutit à une réaffectation efficace des ressources entre les secteurs.

D'après le modèle actuel de développement durable, détaillé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD), les stratégies de diversification des échanges et des exportations devraient s'inscrire dans une politique plus large de développement durable. Cela semble indiquer que les pays en développement, en particulier les pays tributaires des produits de base, les pays africains et les PMA, pourraient avoir à délaissé leurs stratégies de diversification des exportations basées sur la participation aux CVM au profit d'approches qui favorisent les échanges et la croissance économique d'un point de vue quantitatif mais aussi structurel, tout en respectant l'environnement et en incluant tous les groupes de population.⁷

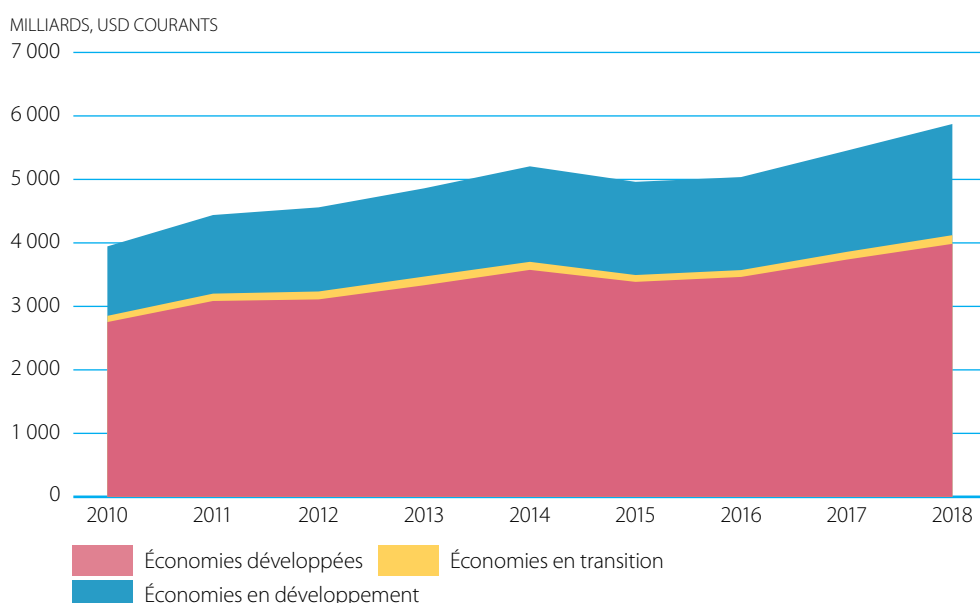
La section ci-après examine en quoi le commerce des services et le commerce intrarégional Sud-Sud sont des domaines susceptibles de continuer à fournir des débouchés de marché, voire à offrir de nouvelles possibilités de marché, s'agissant de la diversification des exportations et du développement durable.

COMMERCE DES SERVICES ET COMMERCE INTERRÉGIONAL SUD-SUD

Commerce des services

Le secteur des services est devenu le segment le plus important de la plupart des économies nationales; il contribue de plus en plus au PIB, au commerce et à l'emploi, et devient une force motrice de l'économie mondiale. Le commerce des services affiche un potentiel de croissance constant, même face au ralentissement économique mondial. La CNUCED et l'OMC ont estimé qu'en 2018, le commerce mondial des services avait connu une croissance annuelle de 8% (contre 3% pour le volume du commerce mondial de marchandises), jusqu'à atteindre près de 6 000 milliards d'USD (la valeur du commerce de marchandises était de 19 500 milliards d'USD) (figure 7.4).⁸ Plusieurs pays en développement ont grandement tiré parti des débouchés commerciaux dans le secteur des services, y compris des services aux entreprises modernes et exportables, et du mouvement temporaire des personnes physiques fournissant des services. Néanmoins, les pays en développement à plus faible revenu doivent encore acquérir les capacités essentielles pour en faire autant, car ils dépendent largement des services traditionnels, non-marchands et de faible productivité, notamment de l'économie informelle (CNUCED, 2018f).

Figure 7.4. Exportations de services des principaux groupes d'économies, 2010-2018



Source : UNCTADStats.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933953736>

Le secteur des services est devenu le premier pourvoyeur d'emplois dans bon nombre de pays en développement, à mesure que les chaînes de valeur du secteur manufacturier sont externalisées vers les fournisseurs de services et que la demande des consommateurs finaux augmente, en même temps que les niveaux de revenu. Aujourd'hui, le secteur des services absorbe près de la moitié de l'emploi mondial. Dans toutes les régions en développement, la part de l'emploi dans le secteur des services dans l'emploi total a augmenté durant la dernière décennie. Toutefois, la contribution du secteur des services à l'emploi varie considérablement selon les régions en développement (figure 7.5).

Avec plus de 60% de l'emploi total, le secteur des services est particulièrement important en Amérique latine et dans les Caraïbes. En Afrique, la part de l'emploi dans le secteur des services a connu une augmentation progressive, mais reste inférieure à celle qu'affichent d'autres régions en développement. Cela illustre la faible importance des services dans l'économie globale en Afrique.⁹ Une étude de la CNUCED confirme que le potentiel du commerce des services en matière de création d'emplois dans le secteur des services est supérieur, en termes absolus, à celui du commerce des produits manufacturés (encadré 7.1).

Encadré 7.1. Commerce des services et emploi

En 2018, la CNUCED a mené une étude intitulée "Trade in Services and Employment" (UNCTAD, 2018f), qui portait sur le potentiel du commerce des services dans le domaine de l'emploi.

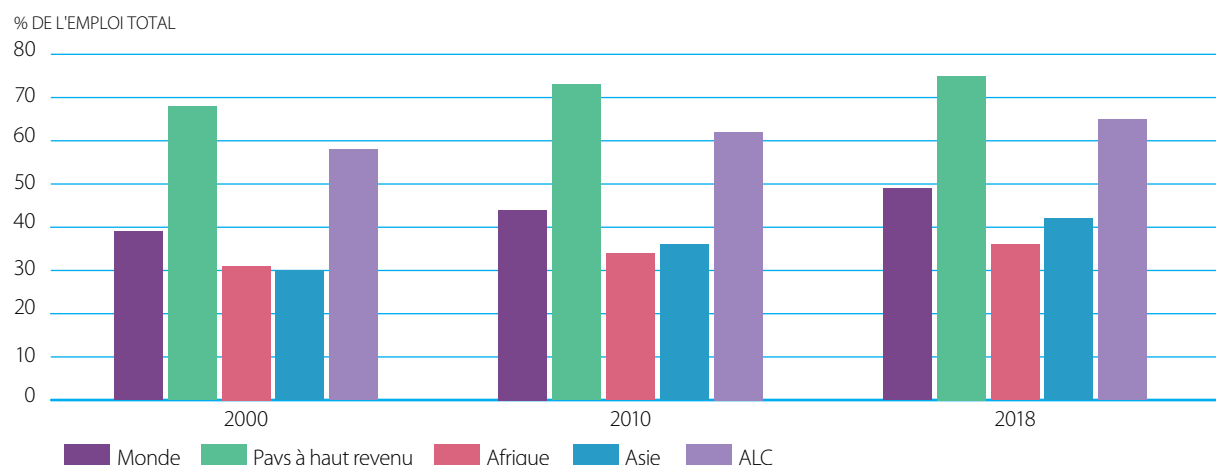
L'étude confirme que l'impact global du commerce des services sur l'emploi est plus faible que celui du commerce des marchandises. Mais cela est lié au fait que, dans de nombreux pays en développement, le secteur des services demeure assez limité.

Si l'on tient compte du fait que le secteur des services représente une part moins importante du commerce international que le secteur manufacturier, le secteur des services pourrait permettre de créer davantage d'emplois en termes absolus que le secteur manufacturier. L'étude estime qu'un milliard d'USD d'exportations à valeur ajoutée supplémentaires dans le secteur des services aboutiraient à la création de 112 000 emplois au Mexique, tandis que des exportations d'un même montant dans le secteur manufacturier ne génèreraient que 36 000 emplois. De la même façon, une augmentation des exportations de services de 1% se traduit par une hausse de l'emploi dans le secteur de 42 000 emplois, tandis que la même augmentation dans le secteur manufacturier aboutit à la création de 32 000 emplois.

Cependant, les résultats ne sont pas uniformes dans tous les pays de l'échantillon visé par de l'étude. Les résultats observés au Royaume-Uni, en France, au Brésil, au Japon, en Allemagne et aux États-Unis sont analogues à ceux du Mexique, mais des résultats différents ont été enregistrés pour la Turquie, l'Inde et la Chine. Dans le dernier groupe de pays, même l'effet absolu de la croissance des exportations est plus important pour le secteur manufacturier que pour le secteur des services. La différence entre ces deux groupes de pays est liée à la part des services dans l'emploi total. Cela permet de penser que dans les pays d'Afrique, les résultats seraient analogues à ceux du dernier groupe.

Ces conclusions semblent indiquer que, du point de vue de la création d'emplois, la diversification des exportations vers les services devrait compléter la diversification des exportations vers les marchandises et non la remplacer, tant que le secteur des services représente une faible part de l'économie d'un pays. De plus, certains secteurs de services nécessitent de nombreux travailleurs hautement qualifiés et ne pourront probablement pas absorber une importante main-d'œuvre non-qualifiée – dans ce cas, la diversification pourrait ne pas entraîner une croissance inclusive des échanges.

Il convient également de noter que le secteur des services attire généralement, en proportion, davantage de femmes que d'hommes. Ainsi, une expansion du secteur des services améliorerait les possibilités d'emploi pour les femmes, mais son impact en matière de développement devrait être interprété avec précaution. La création d'emploi résultant de l'ouverture des échanges, par exemple, a parfois eu une incidence négative sur l'écart de rémunération entre les sexes, la main-d'œuvre féminine ayant tendance à se concentrer dans les secteurs peu rémunérateurs qui sont stimulés par l'augmentation des échanges ([voir le Programme relatif au commerce, aux questions de genre et au développement de la CNUCED](#)).

Figure 7.5. Emploi dans le secteur des services (% de l'emploi total), 2000, 2010 et 2018

Source : Base de données ILOSTAT.

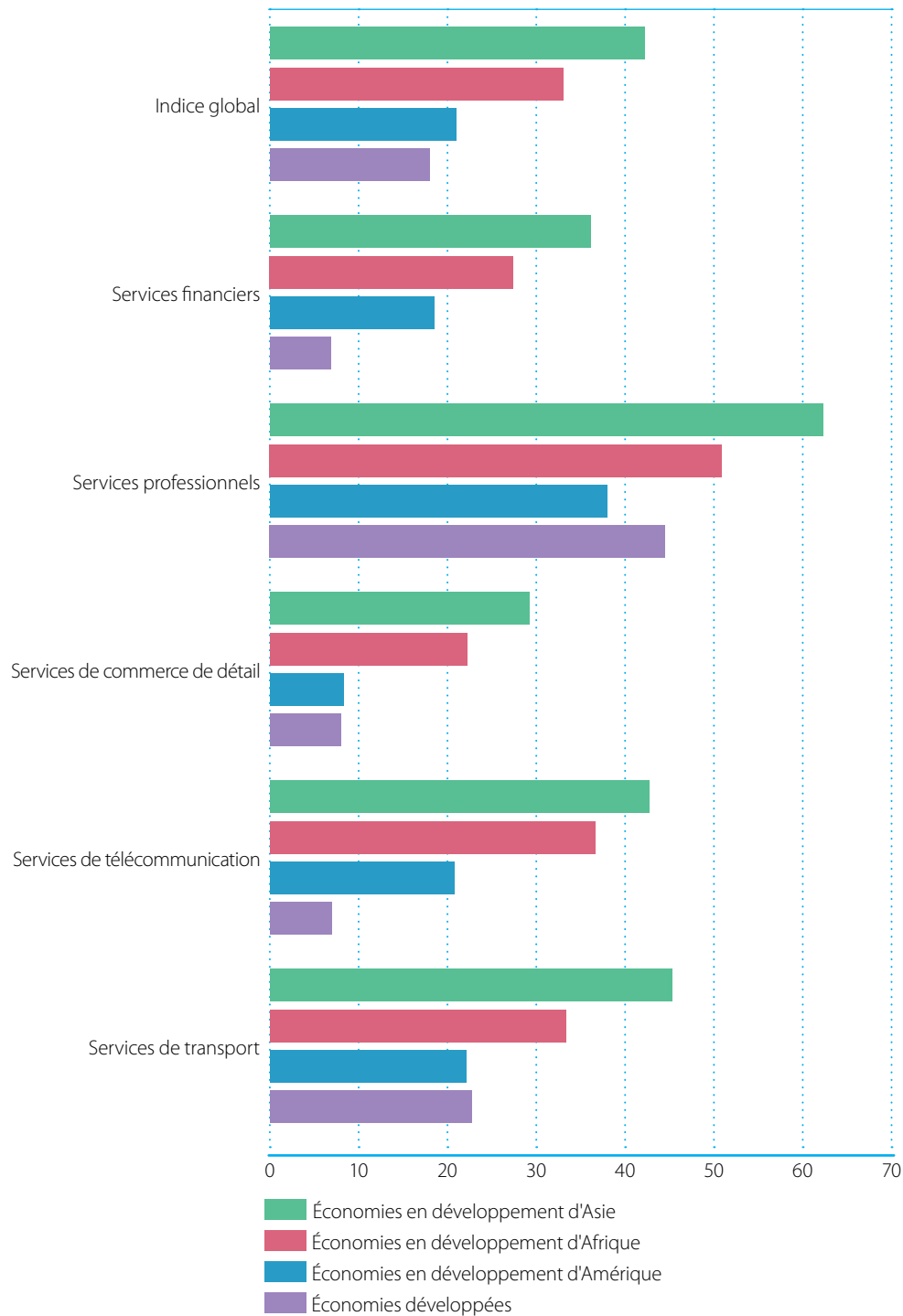
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933953755>

Le commerce des services peut contribuer à la diversification des exportations de deux manières: les services peuvent être exportés ou être incorporés dans les activités économiques en tant qu'intrants. Lorsque les services sont exportés, cela peut contribuer directement à la diversification verticale des exportations, puisque ces dernières sont alors moins concentrées sur les produits primaires. De cette manière, les pays pourraient diversifier leurs exportations sans passer par une phase d'industrialisation (Ghani et O'Connell 2014). La négociabilité des services augmente également avec les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) (Ghani et Kharas 2010), car les innovations dans les TIC continuent de faire baisser les coûts associés au commerce des services (Ghani et O'Connell 2014). À la base, les progrès des TIC influençaient uniquement les services financiers (via les transactions en ligne, par exemple), mais ils favorisent à présent l'essor du commerce de différents services, y compris les services d'éducation et de santé.¹⁰

En tant qu'intrants, les services jouent un rôle essentiel non seulement pour relier les différents maillons des chaînes de valeur (services de transport, par exemple), mais aussi en tant qu'intrants directs dans la production de marchandises (par exemple, recherche, services financiers, etc.). Au cours des dernières décennies, la "servicification" croissante de l'industrie manufacturière, qui désigne le recours accru aux services dans le secteur manufacturier, a renforcé la pertinence des services en tant qu'intrants.¹¹ La réforme des services ayant facilité l'accès à des intrants de services compétitifs a permis d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier, par exemple en Inde (Arnold *et al.* 2016) et au Chili (Fernandes et Paunov 2012).

Pour continuer d'améliorer le commerce des services, la politique commerciale a son importance. En effet, le commerce des services continue de se heurter à d'importants obstacles liés aux politiques, d'importance variable selon les pays et secteurs concernés. D'après l'indice des restrictions au commerce des services, certains pays asiatiques à croissance rapide appliquent des politiques très restrictives en matière de commerce des services, tandis que d'autres pays en développement font preuve d'une grande ouverture. En général, le commerce des services professionnels et des services de transports continue de faire l'objet de restrictions, tandis que les services financiers et les services de commerce de détail sont plus ouverts (figure 7.6). Par ailleurs, le niveau des restrictions peut considérablement varier selon le mode concerné et d'un pays ou secteur à l'autre, ce qui rend le commerce des services encore plus complexe (Borchert, Gootiiz et Mattoo 2012).¹²

Figure 7.6. Indice des restrictions au commerce des services par secteur, moyennes régionales



Note : Cette figure compare le caractère restrictif de la politique relative au commerce des services entre les régions sur la base des moyennes simples de l'indice des restrictions au commerce des services de la Banque mondiale dans les pays, qui est compris entre 0 et 100. La base de données de la Banque mondiale sur les restrictions au commerce des services couvre 103 pays (79 pays en développement) ainsi que les services financiers, les services de télécommunication de base, les services de transport, les services de distribution et certains services professionnels. Les renseignements pour la base de données ont été collectés entre 2008 et 2010.

Source : Base de données de la Banque mondiale sur les restrictions au commerce des services.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933953774>

COMMERCE INTRARÉGIONAL SUD-SUD

Le deuxième domaine susceptible de stimuler la diversification des exportations des pays en développement dans les années à venir est le commerce intrarégional Sud-Sud. Les pays en développement exportent déjà davantage de produits divers, y compris des produits transformés, vers les pays voisins que vers leurs partenaires commerciaux traditionnels faisant partie des pays développés.

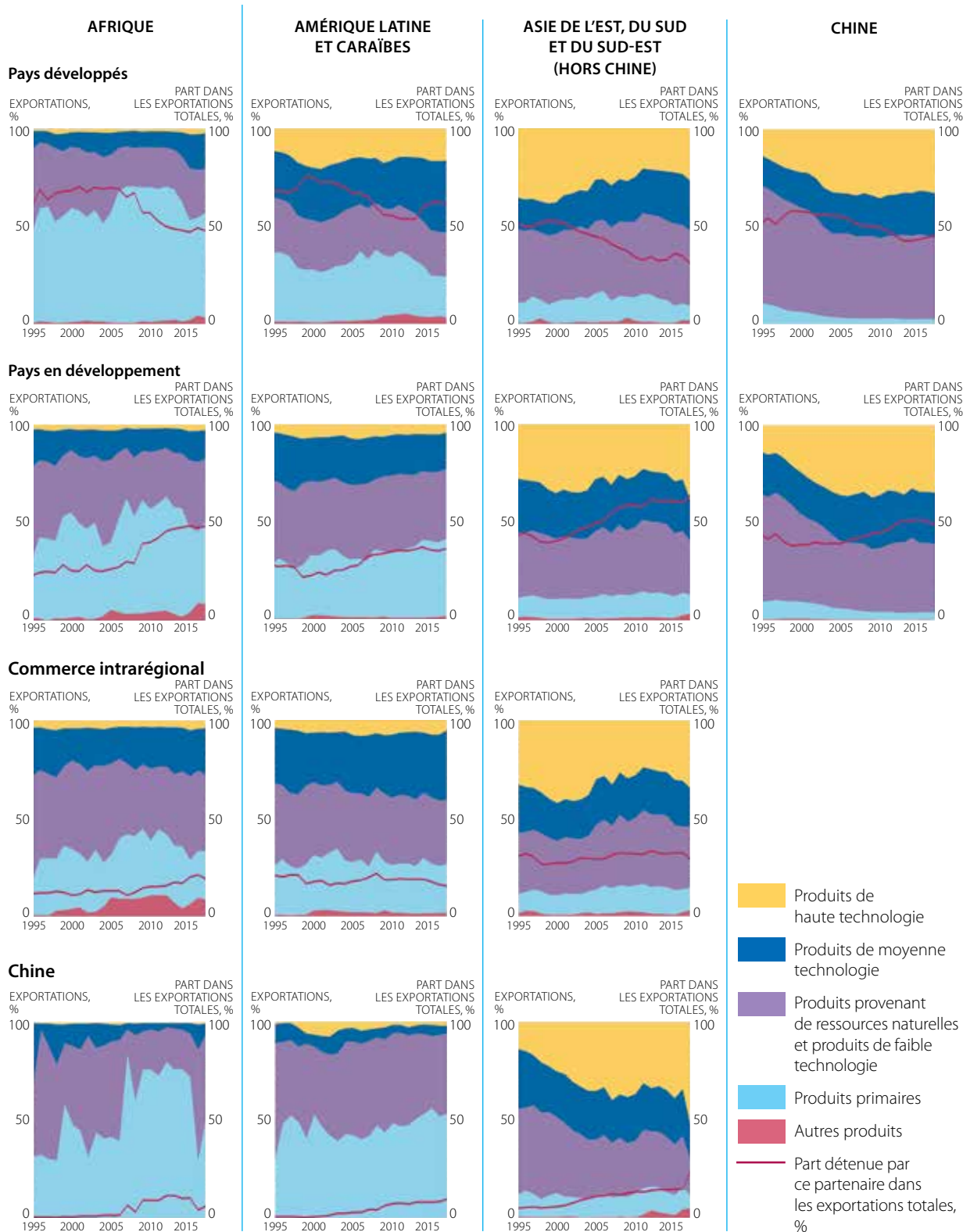
La figure 7.7 illustre de façon détaillée l'évolution de la composition des exportations des différents groupes de pays en développement dans les années allant de 1995 à 2017. Les produits exportés sont regroupés en cinq catégories: produits de haute technologie, produits de moyenne technologie, produits provenant des ressources naturelles et produits de faible technologie, produits primaires, et autres produits, d'après la définition donnée par Lall (Lall, 2000).¹³ L'axe de droite correspond à la part des exportations sur chaque marché. Depuis 1995, les exportations africaines vers le Sud ont considérablement augmenté, passant d'à peine plus de 20% à près de 50% du total entre 1995 et 2017. Les exportations de l'Afrique vers le Sud incluent davantage de produits de faible et de moyenne technologie que ses exportations vers le Nord, mais les produits primaires restent prépondérants. Cela peut être lié à la forte concentration dans le secteur primaire des exportations africaines vers la Chine, qui représentent environ 10% des exportations totales de l'Afrique.

S'agissant du commerce intra-africain, la répartition des produits échangés est très différente de ce que l'on a vu précédemment. En Afrique, la part du commerce intrarégional dans les exportations totales augmente progressivement mais constamment, et a atteint 20% en 2017. Le commerce intrarégional est aussi plus diversifié et contient une proportion bien plus importante de produits de faible et de haute technologie. La figure 7.8 décrit l'évolution de la part des produits de moyenne et de haute technologie dans les exportations totales de l'Afrique en 2005, 2010 et 2017, selon la destination. La part des exportations de produits de moyenne et de haute technologie vers le reste du monde est passée de 9% en 2005 à 15% en 2017. En revanche, les exportations de produits de moyenne et de haute technologie représentaient près d'un quart des échanges intrarégionaux de l'Afrique en 2017, soit une augmentation de plus de 7 points de pourcentage depuis 2005. Cette tendance à l'augmentation de la diversification des exportations dans le commerce intrarégional se retrouve dans différentes régions en développement au fil des années. Le commerce intrarégional semble encourager la diversification des exportations intrasectorielles, et les exportations à plus forte intensité technologique plutôt que les exportations vers le reste du monde, comme le confirme l'exemple de l'Afrique de l'Est dans (Na, 2019).

Dans le commerce intrarégional Sud-Sud, on a observé une plus grande diversification des exportations, malgré des conditions qui ne sont pas toujours favorables au commerce s'agissant de l'accès aux marchés ou de la facilitation des échanges. La CESAP, par exemple, estime que le potentiel du commerce intrarégional en Asie du Sud avoisine 81 milliards d'USD, et qu'un tiers seulement de ce potentiel est réalisé en raison du coût élevé du commerce, entre autres obstacles.¹⁴ Les coûts du commerce semblent pouvoir être encore abaissés dans les configurations régionales Sud-Sud (OMC, 2018b).

S'agissant des conditions d'accès aux marchés, les mesures réglementaires techniques appliquées par les pays importateurs, telles que les mesures liées aux obstacles techniques au commerce (OTC) ou les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), ont une incidence significative sur la hausse des coûts du commerce. Les mesures OTC et SPS sont des mesures techniques nationales répondant à des objectifs de politique légitimes comme la protection de la santé des personnes et des animaux, la sécurité et la préservation de l'environnement. Les mesures OTC et SPS découlent d'objectifs non liés au commerce, mais du fait de leur impact important sur les flux d'échanges, ces mesures techniques peuvent constituer des mesures non tarifaires (MNT) qui font grimper les coûts du commerce, notamment à cause du coût élevé de la mise en conformité (par exemple, essais en laboratoire et certification).

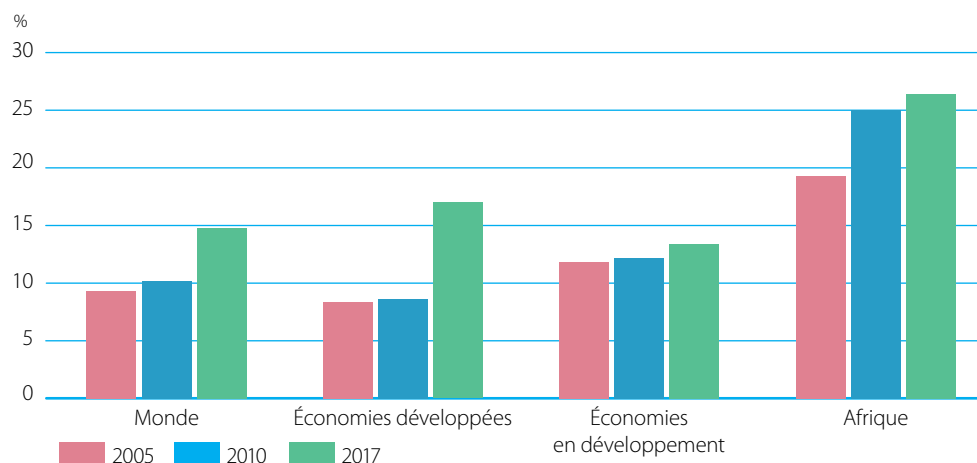
Figure 7.7. Exportations par catégorie de technologie et par partenaire, diverses régions, 1995-2017



Note: L'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est n'inclut pas la Chine. Les catégories de produits sont basées sur la classification élaborée par Lall (Lall, 2000).

Source : Base de données COMTRADE de l'ONU.

Figure 7.8. Part des produits de moyenne et de haute technologie dans les exportations africaines, par destination



Source : UNCTADStat. Key Statistics and Trends in Regional Trade in Africa (CNUCED, 2019b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933953812>

Plusieurs études ont montré que les MNT ont un impact plus important sur les coûts du commerce que les droits de douane.¹⁵ Les effets de distorsion des échanges des MNT peuvent être mesurés en estimant l'équivalent *ad valorem* (EAV) du coût lié au respect des MNT, qui correspond à un pourcentage du prix à l'importation. Une étude indique que les MNT appliquées dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique pourraient faire augmenter la valeur unitaire des produits échangés à l'intérieur de la région de 15 à 30%, tandis que la moyenne des droits de douane intrarégionaux dans ces secteurs est d'environ 7% (CNUCED, 2019b). D'après les estimations, l'EAV moyen des MNT dans le secteur manufacturier est compris entre 5% et 20%, par rapport à un droit moyen intra-africain de 5,4%.¹⁶

Les mesures techniques sont généralement plus coûteuses et contraignantes pour les producteurs et entreprises de petite taille que pour les entreprises plus grandes. D'après le Centre du commerce international (ITC), dans les pays en développement, les petites et moyennes entreprises (PME) sont affectées de façon disproportionnée par les obstacles procéduraux et les MNT, car elles sont souvent dépourvues des ressources nécessaires pour surmonter ces obstacles (Rollo, 2016).

COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE RÉGIONALE SUD-SUD

Les restrictions concernant les services, les MNT techniques et, plus généralement, les divergences réglementaires entre les pays, peuvent empêcher la réalisation d'économies d'échelle sur les marchés internationaux pour les biens et services. Par exemple, les coûts liés à la fourniture de services professionnels (par exemple, délivrance de licences ou de diplômes pour les comptables, les médecins, etc.) doivent être payés séparément sur chaque marché, au lieu d'être répartis sur les différentes destinations. Cependant, les restrictions concernant les services ou les MNT techniques ne peuvent pas être simplement supprimées, car il s'agit généralement de mesures nationales légitimes qui répondent aux objectifs socioéconomiques et environnementaux d'un pays. Dans la mesure où les normes économiques, sociales et environnementales incorporées unilatéralement dans la réglementation nationale d'un pays peuvent malencontreusement affecter les producteurs, les consommateurs et les concurrents nationaux et étrangers, la convergence ou la coopération réglementaire peut présenter des avantages.

La coopération réglementaire régionale (et mondiale) peut stimuler le commerce des services et les échanges intrarégionaux, et réduire ainsi le risque que la réglementation ait des effets involontaires sur les marchés nationaux et les partenaires commerciaux. En ce sens, elle peut favoriser la diversification des exportations en faisant baisser les coûts de transaction associés au commerce des services et au commerce intrarégional.¹⁷ La coopération réglementaire dans le commerce des services, par exemple la promotion d'infrastructures de communication conjointes et d'établissement de réseaux, peut permettre d'instaurer un environnement plus favorable.

Il existe déjà, dans les régions en développement, de multiples accords régionaux commerciaux (ACR), et nombreux sont ceux qui contiennent des dispositions sur les restrictions au commerce des services et les MNT techniques. Les ACR existants et ceux qui sont en cours d'élaboration, comme la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), peuvent servir de plate-forme à la poursuite de la coopération réglementaire et ainsi favoriser l'amélioration des conditions d'accès aux marchés régionaux tout en augmentant les probabilités de diversification des exportations.¹⁸ Des cadres réglementaires mieux adaptés aux conditions et priorités nationales sont essentiels au bon fonctionnement des secteurs de services, en particulier les services d'infrastructure dont l'efficacité dépend fortement de la qualité des règlements.

Au-delà des dispositions des ACR existants, la coopération réglementaire peut aussi prendre la forme d'actions de reconnaissance mutuelle des mesures réglementaires ou d'harmonisation, entre autres. La coopération réglementaire prend diverses formes, en fonction de plusieurs facteurs: les règlements existants, les ressources financières et techniques, la façon dont les pays concilient objectifs sociaux et concurrence dans le secteur des services, et les services ou marchandises concernés. Par exemple, la coopération dans le domaine des services financiers prend plus fréquemment la forme d'actions d'harmonisation de la réglementation prudentielle, éventuellement au travers de l'adoption de normes internationales comme le dispositif de Bâle III, tandis que dans le domaine des services professionnels, la reconnaissance mutuelle est sans doute plus appropriée. En ce qui concerne les marchandises, les données montrent que les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) pour les MNT techniques ont une incidence positive plus importante sur le commerce dans les secteurs à forte intensité technologique (Jang, 2018).¹⁹

De nombreuses actions vont actuellement dans le sens de la reconnaissance mutuelle et de l'harmonisation de la réglementation régionale. Par exemple, entre 2003 et 2014, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont signé des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, de l'architecture, de l'odontologie, de l'ingénierie, de la médecine et des soins infirmiers. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer avec certitude l'incidence de ces ARM sur le commerce, ils ont déjà déclenché dans les États membres un effort de renforcement des capacités en vue de moderniser la réglementation nationale et les normes de formation (Mendoza *et al.*, 2016). S'agissant des MNT visant les marchandises, plusieurs projets dans le cadre du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) qui encouragent l'utilisation des bonnes pratiques réglementaires (BPR) dans l'élaboration ou l'examen des mesures SPS ont favorisé la convergence régionale en matière de réglementation. Par exemple, le Programme régional sur la sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation humaine et animale avait pour objectif d'accroître l'harmonisation de la réglementation dans le domaine du commerce des aliments pour animaux, dans dix pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Dans cette optique, différents outils spécifiques ont été mis au point – glossaires communs et analyses comparatives de la réglementation nationale et régionale, par exemple –, en plus d'autres activités comme le renforcement des capacités.²⁰

Lorsque la reconnaissance mutuelle ou l'harmonisation des règlements régionaux est trop difficile, le simple fait d'accroître la transparence réglementaire entre les pays peut déjà constituer une avancée importante pour la coopération réglementaire régionale. Des approches innovantes visant à accroître la transparence réglementaire ont été suivies dans le cadre d'ACR Sud-Sud, comme l'établissement, par les communautés économiques régionales (CER) africaines, de la zone de libre-échange tripartite qui rassemble trois CER africaines, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

En s'appuyant sur la classification internationale des MNT élaborée par la CNUCED et l'équipe d'appui multi-organisations, la zone de libre-échange tripartite a mis au point un système de déclaration en ligne (www.tradebarriers.org) grâce auquel les acteurs du secteur privé peuvent signaler directement les ONT ou les obstacles au commerce liés aux MNT qu'ils rencontrent lors de l'exportation vers des pays membres.²¹

La coopération réglementaire régionale peut générer des avantages économiques considérables. D'après une étude de la CNUCED sur la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la coopération réglementaire sur les MNT peut permettre de réduire les restrictions au commerce de plus de 25%, ce qui peut se traduire par une augmentation du commerce intra-CEDEAO de 15% et des revenus totaux de 300 millions d'USD par an (CNUCED, 2018d). Une autre étude a estimé que la coopération réglementaire est susceptible d'engendrer une augmentation du bien-être de 21 milliards d'USD dans la ZLECAf et de 23 milliards d'USD dans le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Cela correspond à plus de cinq fois le bénéfice pouvant être retiré d'une élimination totale des droits de douane (Vanzetti, Peters et Knebel, 2017).

La coopération réglementaire régionale peut aussi avoir d'autres avantages, comme la création d'emplois et de revenus, la rentabilité des intrants et des services dans la région, et l'amélioration de la compétitivité liée à l'augmentation de la concurrence dans la région, que permet l'approfondissement de l'intégration des marchés régionaux. Cela peut, par la suite, encourager les avancées des pays africains vers la réalisation des ODD. La sphère régionale est une enceinte particulièrement adaptée à l'incorporation des dimensions environnementales et sociales dans la politique commerciale. Les problèmes de développement tels que les inégalités salariales, les inégalités entre hommes et femmes, la rareté de l'eau et la dégradation de l'environnement, peuvent être résolus plus efficacement si une coopération réglementaire régionale est mise en place que s'ils sont traités individuellement. C'est pourquoi le Programme d'action d'Addis-Abeba indique ce qui suit: "Nous constatons que l'intégration économique et l'interconnectivité régionales peuvent de façon appréciable promouvoir la croissance et le développement durable profitant à tous et nous nous engageons à renforcer les accords de coopération régionale et les accords commerciaux régionaux".²²

LE RÔLE DE L'AIDE POUR LE COMMERCE

Comme souligné dans (Lamersen, Muoio, & Roberts, 2019), le temps, les ressources et les conditions préalables nécessaires à la réussite d'un processus d'intégration régionale justifient l'intervention de l'Aide pour le commerce au titre de plusieurs thèmes: amélioration de l'infrastructure liée au commerce, facilitation des échanges, création d'un environnement propice aux échanges et renforcement des capacités de production. Ainsi, même si sur la période 2006-2017, 11% à 19% seulement des décaissements au titre de l'Aide pour le commerce étaient spécifiquement alloués à des programmes régionaux ou mondiaux, bon nombre des décaissements affectés à des programmes nationaux ont encouragé la mise en place des conditions préalables nécessaires à l'intégration régionale.²³

Les programmes d'Aide pour le commerce ayant une orientation mondiale ou régionale spécifique ne représentent qu'une faible part des flux totaux d'Aide pour le commerce, mais le montant absolu des fonds qui leur sont consacrés a été multiplié par trois entre 2006 et 2017, passant de 2,2 à 6,6 milliards d'USD.²⁴ Ces fonds ont été principalement dédiés au renforcement des capacités de production (60-80%) et à l'infrastructure économique (12-29%).

Les fonds destinés à soutenir les efforts de coopération réglementaire régionale, de reconnaissance mutuelle et d'harmonisation seraient probablement classés dans la catégorie des fonds mondiaux ou régionaux affectés à la politique et à la réglementation commerciales. Les dépenses engagées au titre de cette catégorie de l'Aide pour le commerce sont passées de 248 millions en 2006 à 565 millions d'USD en 2017, mais restent assez stables depuis 2011. En particulier, la rubrique ACR de cette catégorie (code SNPC 33130), qui englobe les travaux menés sur les mesures OTC et SPS au niveau régional, a reçu entre 49 et 125 millions d'USD depuis 2006. Même si l'ensemble des fonds affectés à la rubrique ACR étaient consacrés aux travaux régionaux sur les MNT techniques, cela paraîtrait faible au regard des bénéfices économiques potentiels de la coopération réglementaire régionale.²⁵

Le fait que la plupart des fonds de l'Aide pour le commerce continuent d'être affectés au niveau national, malgré les avantages potentiels notables de certains programmes régionaux, s'explique par plusieurs raisons, qui sont détaillées dans (Lamersen, Muoio, & Roberts, 2019). Dans certains cas, l'appropriation des externalités régionales peut être difficile, d'où la négligence de programmes potentiellement bénéfiques. En outre, les programmes régionaux sont plus délicats à mettre en œuvre, à cause de certaines de leurs caractéristiques. Les pays affichant des niveaux de développement différents et des environnements politiques distincts rencontreront des difficultés supplémentaires dans la coordination de la mise en œuvre régionale. De la même façon, les différences entre les coûts réels ou perçus et les bénéfices de la mise en œuvre pour chaque pays peuvent compliquer la mise en œuvre d'un programme régional. De plus, les pays participent généralement à plusieurs processus d'intégration en même temps, et il est donc plus difficile d'harmoniser les actions nationales et régionales. Par ailleurs, il arrive fréquemment que la mise en œuvre réussie d'un programme régional nécessite la coordination de plusieurs donateurs, du secteur privé et de la société civile.

Il convient également de souligner que les pays partenaires ayant participé à l'exercice 2017 de suivi et d'évaluation de l'Aide pour le commerce ont régulièrement cité la diversification des exportations et l'intégration régionale parmi leurs grandes priorités dans le cadre de l'Aide pour le commerce.²⁶ Les priorités des pays partenaires ainsi que les bénéfices potentiels de l'intégration réglementaire régionale donnent à penser que ce thème doit bénéficier d'une attention prioritaire, malgré les difficultés de mise en œuvre. L'Aide pour le commerce a un rôle constant à jouer pour ce qui est d'encourager l'élaboration de mécanismes institutionnels et le renforcement des capacités qui facilitent la coordination nationale des programmes régionaux. ■

NOTES

1. Bien que mentionnée pour la première fois en 2015 par Adjiedj Bakas, un observateur néerlandais, l'expression "slowbalisation" n'a commencé à être fréquemment utilisée que depuis son apparition récente dans un article de *The Economist* paru le 24 janvier 2019 et intitulé "Globalisation has faltered". Toutefois, les tendances sous-jacentes de commerce et d'IED que recouvre ce terme sont étudiées depuis longtemps, comme indiqué en détail ci-après.
2. D'après le rapport *World Economic Situation and Prospects 2019*, l'activité économique mondiale progressera de 3% en 2019 mais la croissance a peut-être atteint son niveau record dans un contexte d'intensification des différends commerciaux, de risques de difficultés et d'instabilité financières et de tensions géopolitiques latentes (ONU, 2019).
3. Groupe de la Banque mondiale, *Global Monthly*, mars 2019.
4. Participation aux CVM telle que définie dans (Koopman *et al.*, 2014).
5. Communiqué de presse de la CNUCED, *Guerres commerciales: les gagnants et les perdants*, 4 février 2019.
6. Tim De Chante, "[If the world population lived like...](#)", 8 août 2012. De Chante a utilisé un sous-ensemble de données produites par le réseau Global Footprint Network (GFN).
7. Paragraphe 9, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.
8. CNUCED, [Trade in Services, 2018: First Annual Estimate](#), 2 avril 2019.
9. En Afrique, l'agriculture continue de représenter une part notable – environ 58% – de l'emploi total.
10. Par exemple, des services de télémédecine spécifiques fournis grâce à la technologie de la large bande sont de plus en plus utilisés en Afghanistan (Rocha 2017).
11. Nous nous basons ici sur la définition de "servicification" utilisée dans (Miroudot 2017), qui désigne la dépendance accrue du secteur manufacturier à l'égard des services, qu'ils soient intégrés en tant qu'intrants ou regroupés avec les produits.
12. Le commerce des services est défini en fonction du mode de fourniture: le mode 1 correspond à la fourniture transfrontières, le mode 2 à la consommation à l'étranger, le mode 3 à la présence commerciale et le mode 4 à la présence de personnes physiques.
13. Les produits exportés sont classés selon la classification CTCI à trois chiffres, révision 2. Pour en savoir plus sur la classification des exportations selon leur intensité technologique, voir Lall (2000).
14. CESAP (2018), communiqué de presse, "[Regional Cooperation Critical for Sustainable Trade](#)", 16 octobre 2018.
15. Par exemple, voir Kee, Nicita et Olarreaga (2008).
16. Cadot *et al.* (2015) ont estimé que l'EAV moyen de toutes les MNT existantes dans les secteurs des produits animaux et végétaux est de l'ordre de 26-27%. En d'autres termes, le respect des MNT imposées par les pays importateurs lors de l'exportation de produits animaux ou végétaux coûterait en moyenne 26-27% du prix du produit. Ce chiffre est sensiblement plus élevé que l'obstacle tarifaire moyen dans le même secteur, qui est de l'ordre de 7-8%.
17. La coopération réglementaire est en effet une composante importante de la facilitation des échanges. L'amélioration de la facilitation des échanges est associée à un élargissement de la gamme de produits exportés (Dennis et Shepherd, 2011; Beverelli *et al.*, 2015).

18. Les travaux de recherche consacrés aux accords commerciaux préférentiels (ACPr) donnent à penser qu'en termes de gains de parts de marché, la coopération réglementaire peut être relativement plus avantageuse pour les petites que pour les grandes entreprises (Baccini, Pinto, et Weymouth, 2017). En outre, un nombre grandissant d'ACPr contient des dispositions qui mentionnent explicitement les MPME, que ce soit pour promouvoir la coopération dans ce domaine ou pour exonérer ces dernières des obligations découlant des ACPr (OMC, 2016). En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, les nouveaux ACPr contiennent de plus en plus souvent des considérations qui portent explicitement sur les questions de genre, généralement dans les dispositions sur le travail. Les éléments de preuve montrent que les accords qui prévoient des dispositions sur le travail contribuent à réduire les écarts entre hommes et femmes s'agissant de la participation à la main-d'œuvre et, du moins pour certains pays, s'agissant également des inégalités salariales (BIT, 2017).
19. Fait intéressant, les effets sont aussi plus importants pour le commerce entre les pays non membres de l'OCDE.
20. <http://www.feedfoodseguero.org/el-proyecto>
21. L'équipe d'appui multi-organisations est composée des organisations internationales suivantes: Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds monétaire international (FMI), Centre du Commerce international (ITC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce.
22. Paragraphe 87 du [Programme d'action d'Addis-Abeba](#) de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (juillet 2015).
23. Les fonds de l'Aide pour le commerce étaient majoritairement destinés à l'infrastructure économique et au renforcement des capacités de production, ces deux volets ayant reçu respectivement 51-62% et 36-47% des décaissements totaux entre 2005 et 2017.
24. Ces chiffres sont exprimés en prix de 2017.
25. es exemples mentionnés précédemment à ce sujet sont une augmentation des échanges de 300 millions d'USD par an dans la CEDEAO (CNUCED, 2018d), et une augmentation du bien-être de 23 milliards d'USD dans le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (Vanzetti, Peters et Knebel, 2017).
26. Interrogés sur leurs cinq priorités en matière d'Aide pour le commerce, 65 participants sur 86 ont cité la diversification des exportations, et 35 ont aussi mentionné l'intégration régionale (respectivement les cinquième et quatrième priorités les plus citées).

RÉFÉRENCES

- Arnold, J. M., Javorcik, B., Lipscomb, M. et A. Mattoo (2016). "Services Reform and Manufacturing Performance: Evidence from India". *The Economic Journal*, 126 (590): pages 1–39.
- Baccini, L., Pinto, P. M., et S. Weymouth (2017). "The distributional consequences of preferential trade liberalization: firm-level evidence", *International Organization*, 71 2), pages 373–395.
- Banque africaine de développement (2016), *Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016- 2025*. Banque africaine de développement, Abidjan.
- Banque mondiale, *Global Economic Prospects: Darkening Skies*, janvier 2019, Washington DC.
- Betcherman, G. et Khan, T (2015), *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*.
- Beverelli C., Neumueller, S. et R. Teh (2015). "Export diversification effects of the WTO Trade Facilitation Agreement". *World Development*, 76 C): pages 293–310.
- BIT(2017). *Handbook on Assessment of Labour Provisions in Trade and Investment Arrangements*. Bureau international du travail, Genève.
- Borchert, I., Gootiiz, B. et A. Mattoo (2012). "Policy Barriers to International Trade in Services: Evidence from a New Database". *Policy Research Working Paper*, n° 6109. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Cadot, O., Asprilla, A., Gourdon, J., Knebel, C. et R. Peters (2015). "Deep Regional Integration and Non-Tariff Measures: A Methodology for Data Analysis". UNCTAD/ITCD/TAB/71, CNUCED, Genève.
- CESAP (2018). "Policy development and potential impacts of trade tensions in Asia and the Pacific", dans *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2018: Recent trends and developments*, CESAP, Bangkok.
- CNUCED (2018a). *Export Diversification and Employment in Africa*. (UNCTAD/ALDC/2018/3), CNUCED, Genève.
- CNUCED (2018c). *World Investment Report 2018*. CNUCED, Genève.
- CNUCED (2018d). "Intégration régionale et mesures non tarifaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)". (UNCTAD/DITC/TAB/2018/1), CNUCED, Genève.
- CNUCED (2018e). *Rapport sur le commerce et le développement 2018: Pouvoir, plate-formes et l'illusion du libre-échange*. (UNCTAD/TDR/2018), CNUCED, Genève.
- CNUCED (2018f). "Trade in Services and Employment". (UNCTAD/DITC/TNCD/2018/1), Genève.
- CNUCED (2019a). *Global Investment Trends Monitor*, n° 31, janvier 2019, Genève.
- CNUCED (2019b). "Key Statistics and Trends in Regional Trade in Africa". (UNCTAD/DITC/TAB/2019/3), CNUCED Genève.
- CNUCED (2019c). *Key Statistics and Trends in Trade Policy 2018: Trade Tensions, Implications for Developing Countries*. (UNCTAD/ DITC/TAB/2019/1), CNUCED Genève.
- Constantinescu, C., Mattoo, A., et M. Ruta (2018). "The Global Trade Slowdown: Cyclical or Structural?". *The World Bank Economic Review*, lhx027, <https://doi.org/10.1093/wber/lhx027>.
- Dennis, A. et B. Shepherd (2011). "Trade facilitation and export diversification". *The World Economy*, 34 1): pages 101–122.

- Fernandes, A.M., et C. Paunov (2012). "Foreign Direct Investment in Services and Manufacturing Productivity: Evidence for Chile". *Journal of Development Economics* 97 2): pages 305–321.
- Ghani, E. et H. Kharas (2010). "The Service Revolution". *Economic Premise*, n° 14. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Ghani, E. et S. D. O'Connell (2014). "Can Service Be a Growth Escalator in Low-Income Countries?" *Policy Research Working Paper*, n° 6971. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Jang, Y. J. (2018). "How do mutual recognition agreements influence trade?". *Review of Development Economics*, 22 3), e95-e114.
- Kee, H.L., Nicita, A. et M. Olarreaga (2008). "Estimating trade restrictiveness indices". *The Economic Journal* 119.534 (2008): pages 172-199.
- Lall, S. (2000). "The Technological Structure and Performance of Developing Country Manufactured Exports, 1985-1998". *QEH Working Paper Series*, n° Queen Elizabeth House, University of Oxford, Oxford.
- Lamersen, F., Muoio, R., et Roberts, M. (2019). "Regional Aid for Trade in Africa: a catalyst for economic integration and development" dans Luke, D. et J. Macleod (éds.) (2019). *Inclusive Trade in Africa*. Routledge, New York, 2019.
- Mendoza, D. R., Desiderio, M. V., Sugiyarto, G., et B. Salant (2016). *Open Windows, Closed Doors: Mutual Recognition Arrangements on Professional Services in the ASEAN Region*. Banque asiatique de développement, Manille, Philippines.
- Miroudot, S. (2017). "The Servicification of Global Value Chains", réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, CNUCED, Genève.
- Na, H. (2019). "Is intraregional trade an opportunity for industrial upgrading in East Africa?". *Oxford Development Studies*, pages 1-15.
- OCDE (2014). *Regional Perspectives on Aid for Trade*. Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018). "International Regulatory Cooperation", Policy Brief, octobre 2018.
- OCDE/OMC (2017). *Panorama de l'Aide pour le commerce 2017: Promouvoir le commerce, l'inclusion et la connectivité pour un développement durable*. OMC, Genève/Éditions OCDE, Paris.
- OMC (2016). *Rapport sur le commerce mondial 2016: Égaliser les conditions du commerce pour les PME*. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- OMC (2018a). Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international, Rapport annuel du Directeur général (WT/TPR/OV/21), décembre 2018, Genève.
- OMC (2018b). *World Trade Statistical Review 2018*. Organisation mondiale du commerce, Genève.
- ONU (2015). Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1), Organisation des Nations Unies, New York.
- ONU (2019). *World Economic Situation and Prospects 2019*. Organisation des Nations Unies, New York.
- Rocha, Nadia (2017). "Trade as a Vehicle for Growth in Afghanistan: Challenges and Opportunities". Document de travail. Banque mondiale, Washington, D.C.
- Rollo, V. (2016). "Technical regulations affect exporters' performance: firm-level evidence from developing countries". *ITC Working Paper Series*, WP-02-2016.E. Centre du commerce international, Genève.
- Vanzetti, D., Peters, R. et C. Knebel (2017). "Non-tariff measures: lifting CFTA and ACP trade to the next level". (UNCTAD/SER.RP/2017/14), Genève.